

PARIS GOUTTE d'OR

FÉVRIER 1996

la lettre



2ème Supplément au n°35 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

Prochaine réunion publique de concertation "architecture" : l'école du 51 rue de la Goutte d'Or et les logements des 104/106 Bd de la Chapelle

Ce sera le **jeudi 29 février à 18 heures à la Salle St Bruno** que l'OPAC présentera les projets architecturaux de la future école polyvalente de la Goutte d'Or (qui prendra place sur la parcelle occupée actuellement par l'immeuble du 51 rue de la Goutte d'Or et le Parking) et des logements qui seront construits aux 104 et 106 Bd de la Chapelle (à la place de "Salut Barbès" et de l'immeuble muré voisin). De plus, des parkings souterrains devraient aussi être créés.

Ce dernier projet avait déjà été présenté lors d'une première réunion en juin dernier, et avait subi beaucoup de critiques, notamment du fait de tous les recoins qu'il créait de façon inutile. Espérons que l'architecte aura tenu compte de toutes les remarques faites.

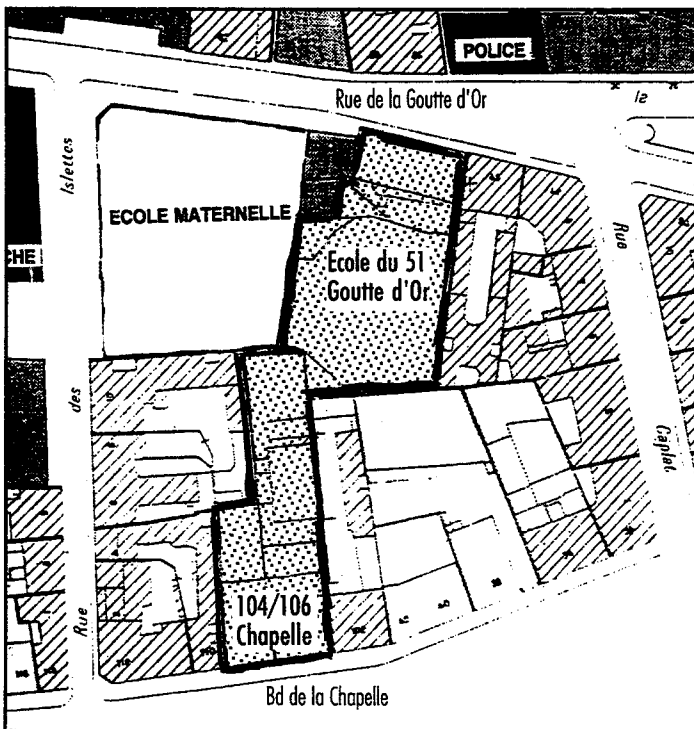
Rappelons que c'est aussi suite à cette réunion de juin où avait été présenté le projet du 61 rue de la Goutte d'Or et des ateliers d'artistes du fond de la place de l'Assommoir (ex place des Islettes) que des riverains du Bd Barbès avaient contesté le gabarit envisagé, et que suite à différentes démarches et à une nouvelle réunion de concertation, l'OPAC a accepté de revoir ses plans.

Secteur "Émile-Duployé" : le projet de lycée enterré !

C'est ce qu'a révélé "Le Parisien" (6/2/96). Pour Pierre-André Wiltzer, Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, ce projet était basé sur des prévisions qui se sont révélées fausses. Alors que les services du Rectorat prévoient en 1989 un accroissement de 2800 élèves dans l'Académie de Paris, on a constaté au contraire une baisse des effectifs de 3000 élèves (quand sera-t-on à même de faire des prévisions fiables en matière scolaire ?) !!! Du coup, pas de 2ème lycée dans le XVIIIème, d'autant plus que certains établissements voisins du IXème ou du XXème "ont de la place disponible".

Maintenant, il est urgent de définir un projet sérieux sur ces parcelles, dont bon nombre ont été préemptées. Nous ne pleurerons pas pour le lycée dont nous avons déjà contesté l'opportunité sur cet espace (cf. PGO 33). Le XVIIIème a besoin d'un collège, de maternelles, de crèches, d'espaces verts, etc...

Mais le choix doit se faire vite, l'emprise rapidement redéfinie et l'opération lancée dans les meilleurs délais, car actuellement c'est la stratégie du pourrissement qui semble prévaloir, avec un quasi-encouragement au squatt, comme cela s'est fait au 14 rue Emile-Duployé.



Assisteront l'OPAC - dans cette réunion - des représentants de la DASCO (Direction des Affaires Scolaires de la Ville) et les architectes auteurs des projets.

Tous les habitants qui le souhaitent sont vivement invités à participer à cette réunion de concertation afin de connaître les projets et de réagir - si besoin est.

Ce même jour devrait être présenté le nouveau projet de l'OPAC pour les immeubles à construire au nord de la rue Polonceau, le long de la rue des Gardes (au niveau des numéros 17 et 19 Gardes et 26 à 30 Polonceau).

Quel plan de circulation ?

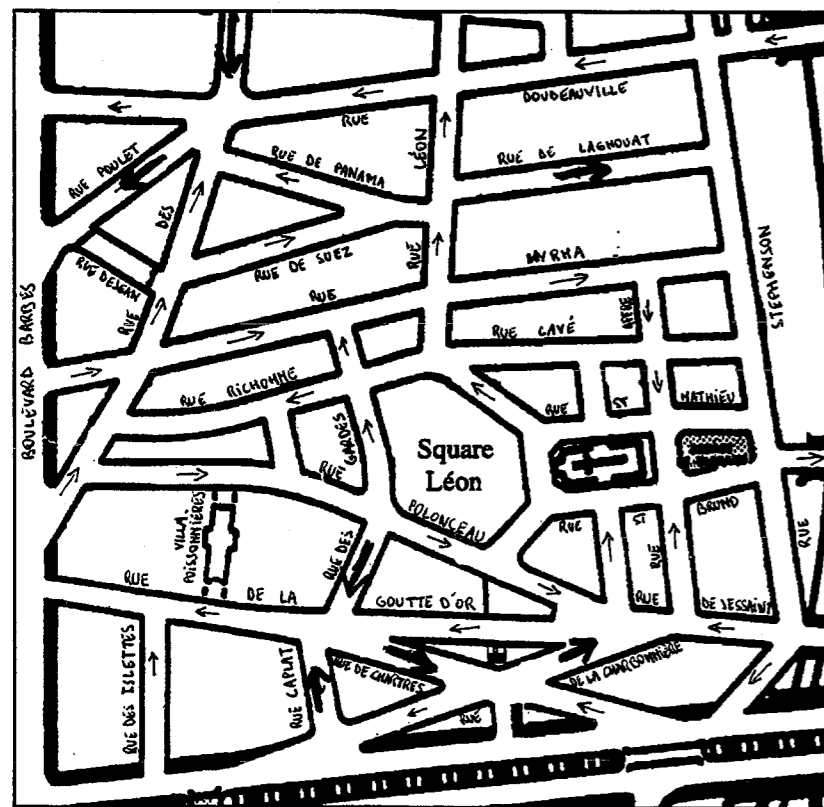
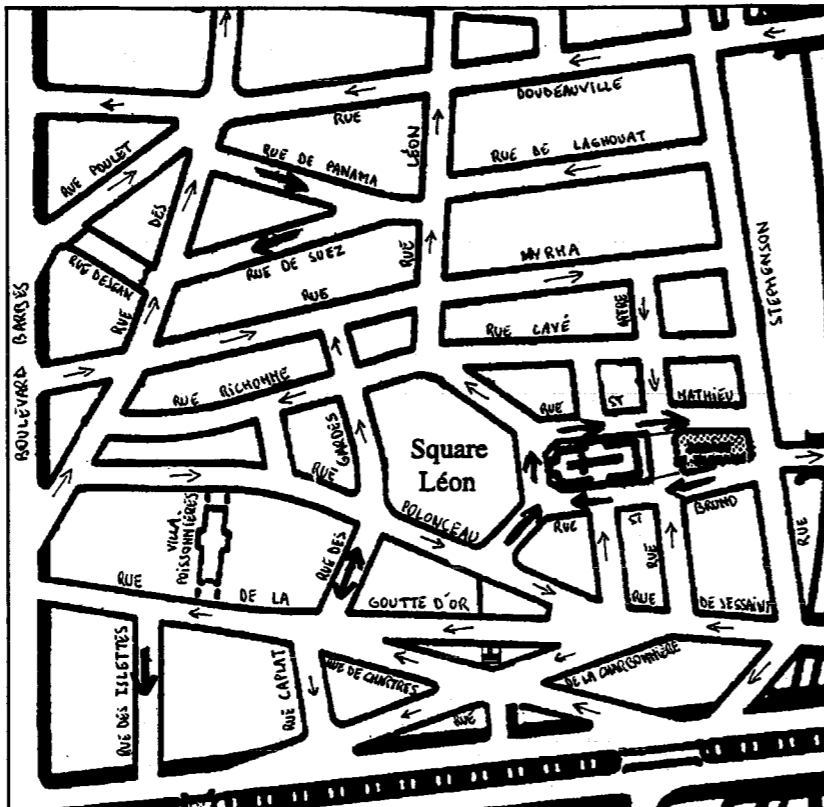
Les Services de la Voirie nous ont communiqué les propositions de modification du plan de circulation faites par la Préfecture de Police. On les trouvera ci-dessous. Ces propositions ne nous ont pas paru très satisfaisantes, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte des options "quartier tranquille". En particulier, aucune solution n'est mise en œuvre pour essayer de supprimer les itinéraires malins, et améliorer la vie des riverains de la rue des Poissonniers et des rues de Chartres et de la Goutte d'Or. On trouvera donc aussi ci-dessous des propositions alternatives mises au point par le groupe de travail "Cadre de Vie" de l'Association.

De plus, le traitement proposé de la rue des Gardes ne nous paraît pas tenir compte du fait que c'est un des axes piétonniers importants du secteur, avec un passage important d'enfants (nombreuses écoles voisines et proximité du square) et donc qu'il ne faut pas y rajouter de la circulation automobile en la mettant en double sens.

En principe, la Voirie devrait organiser rapidement une réunion de concertation avec la Direction de l'Aménagement Urbain, la Préfecture de Police, la SEMAVIP et les associations.

Propositions de la Préfecture de Police :

- Mise en double sens de la partie de la rue des Gardes comprise entre la rue Polonceau et la rue de la Goutte d'Or
- Changement du sens de la rue des Ilettes
- Inversion des sens des rues de Suez et de Panama
- Création d'un sens giratoire autour de l'église St Bernard (avec ou sans fermeture de la partie de la rue Affre située entre l'église et le square St Bernard).
- Mise en sens unique de la portion de la rue St Luc comprise entre la rue Polonceau et la rue St Bruno.



Nos propositions :

- Inversion du sens unique de la partie de la rue des Gardes comprise entre la rue Polonceau et la rue de la Goutte d'Or et aménagement qui privilégie la circulation piétonne et les végétaux.
- Inversion des sens des portions nord de la rue de Chartres et de la rue de la Charbonnière, et inversion du sens de la rue Caplat (afin de supprimer "l'itinéraire malin" que représente la rue de Chartres)
- Inversion du sens de la partie de la rue des Poissonniers comprise entre la rue Ordener et la rue Doudeauville, et inversion du sens de la rue Poulet entre Doudeauville et Château-Rouge (afin de supprimer "l'itinéraire malin" que représente la rue des Poissonniers).
- Eventuellement : inversion du sens de la rue Laghouat.

"Paris-Goutte d'Or- La Lettre" - 2ème supplément au n°35 de "PARIS-GOUTTE D'OR - février 1996 - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS
Dr de la Publication : Michel Neyreneuf - N° de Commission Paritaire : 66 173 - Dépôt légal : février 1996 - Imprimerie : I.D.G.

Secteur "Château-Rouge" :

ultimes positions avant la réunion publique

Suite à la réunion de concertation de décembre avec la SEMAVIP, et avant la réunion publique qui devrait bientôt être organisée, le Conseil d'Administration de Paris-Goutte d'Or a tenu à préciser les options de l'association après une réunion du groupe de travail "Château-Rouge" de PGO.

Tout d'abord, le C.A. a avalisé l'ensemble des commentaires que nous avons publiés dans le numéro 35 de notre revue (pages 6 et 7). A cela s'ajoutent les précisions suivantes :

1. sur la liste des immeubles considérés comme "insalubres remédiables" et proposés à une réhabilitation par différentes procédures (dont la Résorption de l'Habitat Insalubre - R.H.I. et la Restauration Immobilière)

Nous pensons que c'est à l'enquête de R.H.I. de préciser si ces immeubles sont remédiables ou irrémédiables, en intégrant de plus des données économiques (structure de la copropriété, état des finances de la copropriété) et des données sociales (situation des occupants - notamment les problèmes de suroccupation -, et constitution de la copropriété - rapport entre bailleurs et occupants).

En effet, nous émettons des doutes sur l'état réel de certains immeubles, ou sur la capacité de certaines copropriétés à entreprendre une réhabilitation sérieuse.

2. sur l'utilisation de la procédure de Restauration Immobilière

A notre avis, elle devrait être étendue sur certains des immeubles moyens qui n'ont pas réalisé de travaux durant la 1ère OPAH de 7 ans et qui en auraient besoin, tant dans les parties communes que dans les parties privatives.

3. sur l'utilisation des rez-de-chaussée des immeubles neufs

Nous sommes d'accord sur l'optique générale (pépinière d'entreprises, locaux associatifs et ateliers galeries). Cependant, il ne faudrait pas exclure, si l'opportunité se présentait, l'installation de commerces ou de locaux d'activités utiles pour le quartier comme : vendeur de journaux, laboratoire d'analyses, point photo (type FNAC), magasin de surgelés, etc...

De plus, des contacts pourraient être pris avec la Mairie du 18ème qui souhaitait installer dans les quartiers des antennes décentralisées de la Mairie d'arrondissement.

DU P.L.I. à 53 F le m2

C'est ce à quoi s'est engagé le Directeur Général de l'OPAC, notamment pour les logements intermédiaires en voie de finition à l'angle des rue des Poissonniers et Marcadet.

Il faut comparer ce chiffre au prix moyen du m2 dans le XVIIIème pour les locataires arrivés en 1994 : 97 F pour un studio, 85 F pour un deux-pièces, 81 F pour un trois-pièces et plus (sources : chiffres publiés par l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne), ainsi qu'aux autres P.L.I. qui se louaient à 70 F, voire plus, le m2.

Si le pari de l'OPAC est tenu, cela pourrait nous amener à reconsidérer notre position sur les P.L.I., sans toutefois leur donner le label abusif de logements sociaux.

N.B. : il y aurait environ 850 demandeurs de P.L.I. dans le XVIIIème, surtout de petits logements, contre 6000 demandeurs de P.L.A. (logements sociaux) dont beaucoup de demandes de grands logements.

Une réunion plusieurs fois repoussée

La SEMAVIP devait organiser une réunion publique en décembre. Depuis, elle a été repoussée plusieurs fois. Nous demandons que l'on accélère le processus afin que l'on puisse entrer rapidement dans la phase opérationnelle.

Autre problème soulevé : qui aura accès aux ateliers galeries ? Si les artistes du quartier ne sont pas parmi les principaux attributaires, cela présenterait beaucoup moins d'intérêt. Quelle procédure à mettre en place le permettrait ?

4. sur la "mixité" de la population

Nous insistons fortement sur les propositions de lancer plusieurs programmes d'accession populaire à la propriété et de créer des résidences d'étudiants (au-delà de la parcelle du 29 Poulet) ou - mieux encore - de prévoir l'attribution de certains logements à des organismes comme le CROUS. De plus, compte-tenu de la proximité du quartier de Montmartre et de la situation propice du secteur en termes de transports publics, nous souhaiterions que puisse être envisagée la création d'un auberge de jeunesse.

Enfin, il serait intéressant de permettre une mixité à l'intérieur même des immeubles, en diversifiant la taille des logements et en y intégrant des studentes (un certain nombre de personnes "isolées" seront à reloger).

5. sur le 28 rue Poulet

Nous insistons donc pour que l'on reprenne le projet initial, à savoir évincement du gérant actuel, et que la gérance soit confiée à un organisme qui pourrait en faire un hôtel social, ou bien qu'il soit réhabilité en logements, la Ville restant propriétaire des murs, ou revendant à un société d'HLM ou à une association spécialisée.

6. sur l'aménagement de l'espace public

Comme on a pu le constater, les propositions tardent à venir. On risque encore d'être obligé d'intervenir dans l'urgence, sans que le plan d'ensemble n'ait pu être bien discuté. Nous demandons à nouveau qu'une véritable volonté politique de la Ville précise l'optique générale et que celle-ci soit réellement traduite dans les aménagements proposés.

7. sur le stationnement

COTEBA avait bien analysé les besoins en stationnement et la nécessité de créer des parkings publics. Nous insistons pour que ce point soit également traité comme il convient.

8. sur les immeubles murés

Nous insistons pour que les immeubles murés (comme c'est le cas rue Richomme) soient détruits dans les meilleurs délais, pour éviter qu'on ne se retrouve dans une situation semblable au 61 rue Myrha.

ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

■ SQUARE LÉON

C'est le 29 février qu'aura lieu la dernière réunion de concertation sur l'aménagement du Square Léon. Elle se tiendra à la Salle St Bruno sous la présidence de Françoise de Panafieu, adjoint au Maire de Paris chargé des Parcs et Jardins, avec la participation de représentants d'autres directions de la Ville, de la Police, etc. La Mairie du XVIIIème et les associations sont invitées à y participer.

■ CONTRAT DE VILLE

Alors que tous les autres sites parisiens classés en contrat de ville ont eu la nomination d'un adjoint au Maire de Paris comme Président de leur Commission Locale de Concertation (F. de Panafieu, M. Bulté et Ph. Goujon), la Goutte d'Or est toujours en attente... Avec le printemps peut-être ?

■ PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

L'ADCLJC vient de lancer une permanence juridique gratuite, tenue par des avocats tous les 1er et 3ème samedis du mois au 8 rue Léon (droit civil, pénal et administratif). Attention : nécessité de prendre rendez-vous en téléphonant au 46 07 61 64 le mercredi de 14 h 30 à 17 h.

■ NOUVEL APPELÉ À PGO

Il est arrivé en éclaireur avant de commencer la période de 10 mois de son service au sein de l'association. Il s'appelle David Paquier, et nous lui souhaitons la bienvenue !

AU LAVOIR MODERNE PARISIEN

(35 rue Léon - 42 52 09 14)

LA MISE AU MONSTRE D'UN NOUVEAU MONDE

de Jean-Louis Bauer

C'est l'histoire de la fin du Millénaire. C'est une histoire qui débute sur la banquise, qui se continue dans la Forêt Noire le jour d'un nouveau déluge et se termine sur la rampe de lancement d'une fusée, nouvelle Arche de Noé. Mais cette fois-ci, on n'embarquera pas les animaux et tous les spectateurs devront choisir leur camp.

Tous les soirs à 21 h

(sauf les samedis et dimanches)

du 26 février au 5 avril

■ «CARRÉ D'ART» à la MAIRIE DU XVIIIème

C'est du 1er au 12 mars prochain que la Salle des Fêtes de la Mairie du XVIIIème accueillera les œuvres de 80 artistes du quartier. Une expo à ne pas manquer, dans le prolongement de celles que l'on peut voir régulièrement au 54 rue Myrha.

■ GOUTTE D'OR EN FÊTE 1996

C'est maintenant que la programmation se décide. Avis aux amateurs (contactez-nous au 42 62 11 13).

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO"
(abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications
(adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :

"PARIS-GOUTTE D'OR - La LETTRE"